



Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural

Le Niger a adopté en janvier 2002 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), révisée en Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) en octobre 2007. Son ambition est de parvenir à diminuer l'incidence globale de la pauvreté de 63% à moins de 50% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles. Celle-ci constitue le nouveau cadre de référence de la politique économique, financière et sociale avec une attention particulière à l'alignement de la SDRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental (Union africaine et NEPAD) et au niveau régional et sous régional (CEDEAO, CENSAD, UEMOA).

Dans cette perspective, la SDRP assigne au secteur rural une place centrale, considérant qu'il peut et doit jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique. Dans ce contexte, il est apparu indispensable de préciser la SDRP par des stratégies sectorielles, dont la Stratégie de Développement Rural (SDR) avec comme objectif général de « réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles ». Le document de SDR a été officiellement approuvé le 14 novembre 2003 par décret 2003-310/PRN/MRA. La SDR constitue le cadre unique de référence et de mise en cohérence pour toutes les interventions dans le domaine du développement rural. Afin de spécifier et préciser les mécanismes de la mise en œuvre de cette stratégie, un cadre opérationnel et budgétaire de la SDR a été adopté par le Gouvernement le 5 octobre 2006 (Décret N°2006-291 et 292 / PRN/MHELCD) sous la forme d'un Plan d'Action 2006-2015, détaillé et chiffré pour chacun des 23 programmes et sous programmes, et d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal glissant. Le CDMT, mis à jour annuellement, intègre l'ensemble des financements acquis ou attendus, sur ressources nationales ou extérieures, ainsi que les financements complémentaires à rechercher en fonction des objectifs de dépenses fixés par année. Il est établi sur la base du chiffrage global de la SDR et des capacités probables de mobilisation et d'absorption des crédits par l'administration et les opérateurs délégués.

Ce document de stratégie donne un aperçu des contraintes et des défis auxquels le monde rural fait face avant d'esquisser les grandes lignes des actions et des programmes qu'entend mettre de l'avant la puissance publique afin de relancer le développement du secteur rural et de réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural. Les trois axes stratégiques de la SDR sont les suivants :

- 1. Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural**
2. Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations
3. Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.

L'approche programme a été retenue comme principe de mise en œuvre de la SDR afin de pouvoir reconstituer progressivement un cadre cohérent et global pour la définition et l'exécution de la politique de développement rural et de ses composantes sous-sectorielles. Les vingt-trois programmes et sous-programmes identifiés dans le document de stratégie constituent les unités opérationnelles de la SDR, dans lesquelles devront s'insérer progressivement les nombreuses activités en cours, qui contribuent déjà à la réalisation des objectifs de la SDR, ainsi que les actions futures.

Résultats et Objectifs

Le résultat attendu par **Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques** est la création des conditions d'une croissance économique durable en milieu rural. Trois objectifs spécifiques sont définis et regroupés au sein de l'axe stratégique n°1 de la SDR : (i) Intensifier les productions agro-sylvo-pastorales. (ii) Améliorer la valorisation des productions agro-sylvo-pastorales. (iii) Diversifier les sources de revenu des ménages ruraux.

Coûts estimatifs : 43,5 milliards de FCFA (2006 à 2009) et 58,9 milliards de FCFA (2010–2015).

PROGRAMMES

I. ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET STRUCTURATION DES FILIERES

SOUS-PROGRAMMES

1.1 CADRES DE CONCERTATION INTERPROFESSIONNELS

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global de ce sous-programme est d'impliquer les acteurs des filières dans les actions visant à stimuler le développement des filières ASP.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) Création et renforcement des cadres de concertation interprofessionnels par filière ;
- ii) Elaboration et mise en œuvre des stratégies des filières agricoles ;
- iii) Elaboration et mise en œuvre des stratégies des filières animales ;
- iv) Elaboration et mise en œuvre des stratégies des filières des produits sylvicoles, fauniques et halieutiques ;
- v) Création et mise en place d'un fonds de filières.

Coûts estimatifs : 15 milliards de FCFA (2006–2009) et 22 de FCFA milliards (2010–2015). La part de l'investissement est prépondérante dans ce sous programme puisque le fonds de filières créé finance 3,5 milliards par an, soit 35 milliards d'ici 2015.

1.2 RENFORCEMENT ET STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global de ce sous-programme est la promotion de l'organisation et de la professionnalisation des producteurs.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) Professionnalisation des organisations de producteurs,
- ii) Développement des services intégrés et de proximité aux producteurs,
- iii) Développement des services du MDA aux producteurs,
- iv) Développement des services du ME/IA aux producteurs,
- v) Développement des services du MHE/LCD aux producteurs,
- vi) Développement des services du MCI/N aux producteurs.

Coûts estimatifs : 7 milliards de FCFA (2006–2009) et 7 milliards de FCFA (2010–2015).

1.3 MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRO-SYLVO-PASTORAUX

Ce sous-programme a pour objectif de créer les conditions de mise en marché des produits et fournir aux acteurs les outils nécessaires.

Objectif global et objectifs spécifiques : Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) Garantie des conditions d'une bonne mise en marché des produits ASP ;
- ii) Création de valeur ajoutée sur les produits ASP.

Coûts estimatifs : 1,4 milliards de FCFA (2006–2009) et 2 milliards de FCFA (2010–2015), destinés essentiellement à favoriser la compétitivité des produits.

1.4 RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AGENTS ECONOMIQUES ET DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE RURAL

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global de ce sous-programme est de renforcer les capacités des agents économiques pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) Renforcement du tissu économique rural contribuant à la valorisation des filières ASP;
- ii) Création et promotion des micro-entreprises non agricoles en milieu rural.

Coûts estimatifs : 1,2 milliards de FCFA (2006–2009) et 1,5 milliards de FCFA (2010–2015).

Il faut rappeler que ces fonds sont complémentaires des fonds alloués au programme « Systèmes financiers ruraux » pour financer les lignes de crédit, en particulier pour la micro-entreprise.

2. INFRASTRUCTURES RURALES

SOUS-PROGRAMMES

2.1 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du sous-programme est de « Désenclaver les zones de productions agro-sylvo-pastorales en vue de redynamiser les échanges socio-économiques ». Le désenclavement des zones rurales est une des conditions prioritaires à l'émergence d'un développement rural durable basé sur l'échange social et la commercialisation des produits ainsi que sur l'amélioration du cadre de vie des populations.

Le sous-programme n'a qu'un objectif spécifique, à savoir, le « Développement des échanges économiques inter zones et entre les zones et les centres urbains ».

Coûts estimatifs : 8 milliards de FCFA (2006–2009) et 12,5 milliards de FCFA (2010–2015).

2.2 INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Objectif global et objectifs spécifiques : Le sous-programme doit contribuer dans le cadre de la politique de décentralisation et de déconcentration à ce que la communication joue un rôle actif pour le développement économique et social dans le pays. L'objectif global du sous-programme est donc de contribuer à améliorer l'accès des ruraux aux moyens de communication modernes.

Le sous-programme n'a qu'un objectif spécifique, à savoir, l'augmentation du taux de couverture des zones rurales en réseaux de télécommunication notamment en ce qui concerne les radios rurales et Ruranet.

Coûts estimatifs : 684 mille FCFA (2006–2009) et 684 mille FCFA (2010–2015).

2.3 ELECTRIFICATION RURALE

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global est de participer à accroître le taux d'accès aux énergies renouvelables pour le développement de l'économie et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Le sous-programme n'a qu'un seul objectif spécifique, celui de promouvoir les énergies renouvelables en milieu rural. Pour cela, il appuiera la recherche/développement dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les énergies solaire

et éolienne, le biogaz, les biocarburants, etc. Il favorisera aussi l'installation des systèmes qui se seront révélés performants en :

- i) Facilitant l'installation de systèmes alternatifs et
- ii) Formant les bénéficiaires pour une meilleure et plus durable utilisation des installations.

Coûts estimatifs : 1,3 milliards de FCFA (2006–2009) et 1,7 milliards de FCFA (2010–2015).

3. SYSTEMES FINANCIERS RURAUX

Objectifs global et objectifs spécifiques : L'objectif global du programme est d'accroître la couverture des services financiers à 15% en milieu rural par le développement de la micro-finance et la création d'une banque de développement agricole. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- i) amélioration de l'accès des ruraux au crédit.
- ii) développement de la micro-finance.
- iii) création d'une banque de développement agricole.

Coûts estimatifs : 9,6 milliards de FCFA (2006–2009) et 12,2 milliards de FCFA (2010–2015).

Un des aspects les plus importants du programme du point de vue financier est l'appui au développement des SFD mais aussi un approvisionnement des lignes de crédit de 1,5 milliards de FCFA par an sur 10 ans.

Tableau I – Coûts Axe stratégique N°1 : Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural

Programmes et sous-programmes	Coûts 2006–2009 (milliards de FCFA)	Coûts 2010–2015 (milliards de FCFA)
1. Organisations professionnelles et structuration des filières		
1.1. Cadres de concertation interprofessionnels	15	22
1.2. Renforcement et structuration des organisations de producteurs	7	7
1.3. Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux	1,4	2
1.4. Renforcement des capacités des agents économiques et développement du tissu économique rural	1,2	1,5
2. Infrastructures rurales		
2.1 Infrastructures de transport	8	12,5
2.2. Infrastructures de communication	0,0684	0,0244
2.3. Electrification rurale	1,3	1,7
3. Systèmes financiers ruraux	9,6	12,2
Programme TOTAL	43,5	58,9